



arnaque auto ecole cityzen

Par **kadaire**, le **08/06/2012** à **21:01**

Je suis inscrit chez auto-ecole cityzen à Bruay la buissière en conduite accompagnée et l'orsque je me suis senti prêt j'ai demandé à le passer, là j'ai déjà rencontré des difficultés car mon auto-école n'avait jamais de places sa fait maintenant plus d'un an et il ya toujours pas de place pour l'exemen au code, cela fait suite à une convocation pour leçon supplémentaire de conduite de 250€ que j'ai décommandé le jour même avec lettre RAAR et depuis toujours pas de passage à l'examen.

Je souhaiterai par conséquent savoir, si vous pouvez répondre aux questions que nous nous posons. A savoir :

- est-il possible de porter plainte (si cela peut être considéré comme un abus?)
- ou quels sont les recours possibles?

Merci d'avance de votre aide.